

PROJET DE CONSENSUS DE DAKAR

Déclaration des participants à la Conférence Internationale de l'OUA sur l'Assistance aux Enfants Africains tenue du 25 au 27 novembre 1992 à Dakar (Sénégal).

Nous, participants des pays membres de l'OUA, des pays africains industrialisés et autres pays, des ONG africaines, des ONG internationales, des institutions des Nations Unies, des Organisations intergouvernementales, des institutions financières internationales, des comités nationaux de l'UNICEF et Eminentes personnalités de l'UNICEF, nous sommes réunis à Dakar pour réaffirmer, individuellement et collectivement, notre ferme engagement au respect de la Convention des Nations Unies sur les droits de l'Enfant, la Charte africaine des droits et du bien-être de l'enfant, la Déclaration et le Plan d'Action du Sommet Mondial pour l'Enfant. Nous demeurons fermement convaincus que tout enfant peut et doit avoir droit à un avenir meilleur. Nous sommes particulièrement préoccupés par la grave situation des enfants qui ne cesse de détériorer dans les régions d'Afrique où existent des conflits.

Nous sommes alarmés et préoccupés du fait que 200 millions d'individus à travers le continent vivent dans la pauvreté la plus absolue. Trente millions d'africains vivent dans la souffrance, principalement des femmes et des enfants qui sont victimes de catastrophes naturelles et de guerres et de troubles sociaux. Au moins vingt millions de personnes continuent encore de souffrir de leur condition de réfugiés et de personnes déplacées. Plus de quatre millions et demi d'enfants meurent encore chaque année de causes que l'on peut généralement éviter. Des millions d'autres enfants n'ont pas accès à une alimentation adéquate, aux soins de santé les plus

élémentaires, à l'eau potable, aux infrastructures sanitaires appropriées et à une éducation de base.

Le statut d'infériorité relative conféré à la femme en Afrique, son manque d'accès aux systèmes éducatifs, sa capacité limitée en matière de prise de décision réduisent en général ses chances de réaliser des niveaux acceptables de développement en matière de santé, de nutrition et de revenus. Tous ces préjudices ont de graves conséquences sur le bien-être des enfants africains.

La pérennité de ces conditions est non seulement condamnable du point de vue moral mais constitue également une menace pour la paix, la prospérité et la sécurité dans un monde plus que jamais interdépendant. A moins que l'Afrique ne soit dotée des moyens pouvant lui permettre de trouver des solutions à ses problèmes socio-économiques, en particulier ceux ayant trait à la Femme et à l'Enfant, il est inévitable que le monde en subisse les conséquences néfastes.

Conscients de la situation en nette détérioration et des besoins urgents de la Femme et de l'Enfant africains ainsi que des obligations contenues dans la Convention relative aux droits des Enfants et la Déclaration mondiale sur la survie, la protection et le développement de l'enfant, la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement de l'Organisation de l'Unité Africaine a préconisé en juin 1991, l'organisation d'une Conférence Internationale sur l'Assistance aux Enfants africains en vue d'accorder une plus grande attention aux programmes de survie, de protection et de développement des enfants.

Les nations africaines viennent d'entrer dans une période de transition démocratique de plus grande intégration entre elles et de collaboration accrue avec le reste du monde. Les efforts des pays africains, de leurs partenaires bilatéraux et multilatéraux, des pays donateurs, des Ongs et d'autres, ont produit des résultats positifs. A l'aube du 21ème siècle,

l'Afrique doit maintenant bâtir les fondations d'un modèle plus dynamique et plus durable de son développement futur.

Nous sommes conscients de l'interdépendance des pays du monde et reconnaissons que les solutions au sous-développement de l'Afrique ainsi que les mesures spécifiques visant à résoudre en particulier les problèmes de l'enfant africain, nécessitent des changements fondamentaux et un engagement renouvelé de la part de la communauté internationale.

Nous sommes profondément convaincus que la guerre et la paix, la pauvreté et le développement ainsi que la dégradation de l'environnement et la régénération écologique sont inextricablement liées. La recherche de solutions à ces problèmes requiert le soutien de la communauté internationale, continentale et régionale pour soutenir les actions et les initiatives aux niveaux national et local.

Nous sommes préoccupés par le fait que le fardeau insupportable de la dette et du service de la dette, la détérioration des termes de l'échange ainsi que les difficultés économiques cumulées dans de nombreux pays africains ont eu des conséquences négatives sur la fourniture des moyens propres à satisfaire les besoins sociaux des femmes et des enfants africains.

Nous demandons donc à la Communauté internationale d'appréhender et d'apprécier de manière plus réaliste la situation de l'Afrique. Toute politique ou mesure adoptée aux niveaux national et international doit contribuer à mobiliser les énergies et les espoirs naissants, traduisant ainsi dans la réalité le concept "priorité aux enfants". En conséquence, nous prenons les engagements suivants aux niveaux collectif et individuel :

I. PROGRAMMES D'ACTION NATIONAUX

Dans le cadre de leur engagement à "respecter la promesse" faite aux enfants africains et comme stipulé dans la Déclaration du Sommet mondial et dans la Résolution de l'OUA sur la mise en place de la Décennie africaine pour la survie, la protection et le développement de l'enfant africain, plus de 40 pays africains ont à présent élaboré des Programmes d'Action Nationaux (PAN). Ces derniers peuvent contribuer au Nouvel Agenda 21 adopté par l'Assemblée générale en 1990 et à l'Agenda 21 adopté par l'UNCED en 1992. Des groupes, telle la Coalition Globale pour l'Afrique, pourraient leur apporter leur soutien.

Ces programmes Nationaux d'Action sont principalement orientés vers la réalisation d'objectifs humains spécifiques et quantifiables, grâce à des efforts de collaboration intersectorielle, utilisant les méthodes de coopération peu onéreuses de la part des collectivités. De nombreux pays africains ont déjà prouvé que des programmes accélérés peuvent être réalisés grâce à ces méthodes. Les objectifs concernent les besoins prioritaires en matière de santé, de nutrition, d'éducation, d'eau et d'hygiène et la satisfaction de ceux des enfants vivant dans des conditions particulièrement difficiles. Le rôle crucial dévolu aux femmes dans le processus de développement est effectivement reconnu.

Les objectifs en matière de santé visant essentiellement la réduction d'un tiers des taux de mortalité des nourrissons et des enfants et la diminution de moitié des taux de mortalité maternelle de 1990 à l'an 2000. Les stratégies en matière de santé accordent la priorité à l'amélioration des services de santé au niveau des districts.

La responsabilité de chaque famille et de chaque collectivité en ce qui concerne leur santé ainsi que le rôle de catalyseur des comités villageois de santé, des agents de santé et des matrones traditionnelles doivent être reconnus. Les stratégies dans le domaine de la nutrition sont orientées vers la diminution de moitié de la malnutrition des enfants et vers l'élimination presque totale des principales carences

alimentaires. A cet effet, il faudrait mettre l'accent sur la nécessité de réorienter les politiques nationales, d'améliorer les services de l'administration et de gestion décentralisée, et de développer les programmes communautaires avec une importante participation des femmes.

Les stratégies en matière d'éducation, dans le cadre des PAN ont pour objectif l'éducation pour tous et la réduction de moitié du taux d'analphabétisme, avec un accent tout particulier sur les besoins des filles et des femmes. Ces mesures concernent notamment la suppression des disparités au niveau régional en matière d'accès à l'éducation de base ; l'amélioration constante du système éducatif mettant l'accent sur la fille ; l'accès élargi aux écoles primaires ; l'amélioration et la formation, de la surveillance et des conditions de travail des professeurs.

Pour que toutes les populations aient l'accès à l'eau et au service d'hygiène d'ici à l'an 2000, les PAN doivent mettre l'accent sur les technologies appropriées et peu onéreuses.

Il conviendrait d'entreprendre en priorité des actions en faveur des enfants en situation particulièrement difficile notamment la réduction des actes de violence et d'agression, une assistance plus substantielle de la part de la communauté, le développement des mécanismes propres à renforcer l'esprit d'innovation, une plus grande prise de conscience de la part du public ainsi que la nécessité de déployer des efforts en matière d'éducation, de clarification et de renforcement du cadre juridique garantissant les droits de l'enfant et pour parvenir à mieux cibler les activités à cet égard.

II. PRIORITES DANS LA MISE EN OEUVRE DES PROJETS

Les pays africains se sont engagés à élaborer et à mettre en place leurs Programmes d'Action Nationaux et ont

ainsi identifié les questions relatives au développement de l'homme qui constitue une composante essentielle des plans et programmes nationaux de développement.

Pour que la mise en oeuvre des PAN soit en grande échelle et efficace, il sera nécessaire d'impliquer un large éventail d'agences gouvernementales, d'organisations non gouvernementales nationales, d'organisations civiles, d'organisations de femmes et d'enfants, d'associations professionnelles religieuses, et différents domaines du secteur privé. Toutes les institutions représentées à la Conférence de Dakar s'engagent à participer à ce processus.

Reconnaissant que l'action en faveur des femmes et des enfants africains doit s'inscrire dans le cadre d'un programme de développement accéléré plus large visant l'élimination de la pauvreté, les pays africains et leurs partenaires donateurs s'engagent collectivement à incorporer les PAN dans leurs programmes de développement et dans le processus de consultations bilatérales et multilatérales. En outre, les pays africains s'engagent après des mécanismes en vue d'assurer un contrôle et une supervision à un niveau politique élevé de leurs programmes d'action nationaux et de mobiliser leurs propres ressources pour réaliser leurs objectifs.

Ils existent de moyens nouveaux de coopération pour soutenir les PAN dans le cadre des services nationaux consolidés en faveur des enfants. Ces services contribueraient à la prise d'engagement moral et politique d'approvisionnement en ressources appropriées de la part des parties concernées en vue d'assurer une progression régulière vers la réalisation des objectifs nationaux en faveur des enfants. Les services nationaux tiendraient compte des mécanismes bilatéraux et multilatéraux qui existent déjà et s'efforceront de les compléter. Tous les participants à la Conférence de Dakar s'engagent à rechercher différents voies et moyens de développer les services nationaux proposés en faveur des

enfants, en vue de mettre en place un nouveau mécanisme de coopération dans le cadre de la mise en oeuvre des PAN.

III. ENFANTS EN SITUATION DE CONFLITS ARMES

Les conflits armés se sont intensifiés et le nombre de pays africains engagés dans des guerres ou des conflits civils a augmenté de façon tragique. Les enfants et les femmes en sont les principales victimes. Même pendant ces conflits, les pays africains s'engagent à continuer d'apporter une assistance humanitaire dans la mesure de leurs possibilités et à faire appel aux pays donateurs afin qu'ils s'engagent à fournir une aide humanitaire et un soutien politique aux pays africains en vue de règlement de conflits.

Les pays africains reconnaissent et admettent qu'il leur incombe d'oeuvrer au règlement des conflits en Afrique. Ils se sont déjà engagés à "travailler ensemble en vue de la résolution pacifique de tous les conflits affectant notre continent" tel que stipulé dans la Déclaration adoptée en 1990 par la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement concernant la situation politique et socio-économique de l'Afrique et les changements fondamentaux intervenus dans le monde.

Il est nécessaire de redéployer les efforts pour prendre des initiatives politiques visant à trouver des moyens de régler, de gérer et de prévenir les conflits en Afrique. Les pays africains s'engagent à assurer l'application universelle et le respect du principe de "corridor de paix", permettant la circulation en toute sécurité des enfants et des femmes hors des zones de conflits. En outre, les pays africains s'engagent à exercer toute leur influence sur les parties en conflits armés afin de garantir l'acheminement en toute sécurité et en toute liberté de l'aide humanitaire, destiné aux victimes innocentes, et surtout aux femmes et aux enfants et tout particulièrement afin de garantir le respect des "périodes d'accalmie"

permettant l'acheminement rapide et sans danger de l'assistance humanitaire.

Les pays africains lancent un appel à la communauté internationale afin de l'amener à appliquer le principe que le règlement des conflits ne constitue pas une condition préalable à l'octroi de l'aide et de l'assistance humanitaires mais qu'au contraire les actions politiques et humanitaires en cas de conflit soient entreprises simultanément.

IV. MOBILISATION ET RESTRUCTURATION DES RESSOURCES

La mise en oeuvre des PAN nécessitera la mobilisation aux niveaux national et international de ressources supplémentaires au cours des années 1990.

Au niveau national

Les pays africains s'engagent à mener une action prioritaire dans le cadre de leur plan national de développement afin de répondre aux besoins essentiels des enfants et des femmes ; notamment :

- i) L'adoption d'objectifs spécifiques en vue de réaliser à la fin de l'année 1995 et à faible coût une liste prioritaire d'objectifs en faveur des enfants et des femmes, conformément aux recommandations adoptées lors du Sommet mondial pour les enfants ; en mettant particulièrement l'accent sur les objectifs immédiats pour la décennie en fonction principalement de la mobilisation sociale et de la responsabilisation nationale plutôt que sur les principales ressources financières supplémentaires (par exemple en réalisant en 1995, 90% d'immunisation contre la rougeole et le tétanos, 80% de thérapie, de réhydratation par voie orale, la généralisation de l'iodation du sel et la

réduction de moitié du fossé au niveau du cycle primaire.

- ii) Le principe "priorité aux enfants" en ce qui concerne l'affectation des ressources disponibles pour satisfaire les besoins essentiels des femmes et des enfants doit être appliqué grâce à une restructuration des ressources de l'Etat pour favoriser la survie, la protection et le développement de l'enfant ; il s'agit également de contribuer aux effets visant à réaliser les objectifs clés définis en faveur de la femme et de l'enfant en particulier. Cela pourrait impliquer une ré-allocation au sein des budgets existants du secteur social et/ou une redistribution des ressources pour éviter d'affecter des ressources des secteurs non productifs, à savoir les dépenses militaires, de sécurité intérieure et les subventions accordées aux sociétés para-étatiques non performantes.

- iii) Le renforcement de la mobilisation des ressources nationales doit être soutenu par d'autres actions telles que la réforme du système focal d'encouragement des actions menées et des contributions apportées par les collectivités.

AU NIVEAU REGIONAL

Les participants à la conférence de Dakar reconnaissent le besoin de renforcer les efforts au niveau national par une action de soutien des institutions africaines régionales comprenant les communautés économiques, les institutions financières, les organisations non gouvernementales et les autres partenaires régionaux au développement. L'ampleur et la complexité de l'action

nécessaire sont telles que toutes les Institutions africaines doivent jouer un rôle en vue d'améliorer la situation critique des enfants africains.

Les communautés économiques régionales ont des potentialités particulières pour développer et mettre en oeuvre des programmes d'action en faveur des enfants africains, dans les domaines d'intérêt commun pour la région, tels que la désertification, le contrôle et la lutte pour l'éradication de maladies telles que la malaria, la rougeole, la polyomyélite, la tuberculose, les vers de Guinée, le choléra et le SIDA ; ce qui contribue à renforcer les efforts nationaux. Ainsi, les communautés pourraient apporter un soutien substantiel au PAN et aux Services nationaux en faveur de l'enfant. Les participants ont invité la communauté internationale, les institutions de recherche, les institutions des Nations-Unies et les ONG à apporter leur soutien aux pays africains au niveau national, sous-régional et continental dans les efforts qu'ils déploient pour lutter contre ces maladies et d'autres maladies connexes.

AU NIVEAU INTERNATIONAL

Dans leurs programmes de coopération avec les pays africains, les pays donateurs et les institutions financières reconnaissent l'opportunité d'apporter leur soutien aux objectifs et stratégies développés dans les programmes nationaux d'action. Face à la situation critique que connaissent les enfants, ils s'engagent à faire tout ce qui est en leur pouvoir pour développer l'aide publique au développement (APD) et annuler, et rééchelonner la dette des pays africains et en particulier de soutenir les actions africaines concernant la survie, la protection et le développement de l'enfant conformément aux objectifs du Sommet mondial pour les enfants. A cette fin, il conviendrait d'apporter un soutien spécial aux pays africains les moins avancés.

Les pays africains et leurs partenaires bailleurs de fonds s'engagent à encourager les institutions financières internationales et de développement à accorder une plus grande priorité au développement global de l'Afrique dans le cadre de leurs programmes d'assistance, et en particulier à satisfaire les besoins essentiels des populations.

Les bailleurs de fonds et les institutions financières internationales s'engagent également à :

- 1) - envisager la mise à disposition de ressources à court, moyen et long terme pour soutenir les activités en matière de santé, de nutrition, d'éducation de base, d'approvisionnement en eau et d'hygiène, comme définis dans les secteurs et sous-secteurs spécifiques des PAN.
- ii) - augmenter d'ici en 1995, les allocations au titre de l'APD de 20 % pour les secteurs sociaux prioritaires tels que : éducation, soins de santé primaire, approvisionnement en eau à faible coût et services d'hygiène, planification familiale et programmes d'alimentation et de nutrition tels que recommandés par le Programme des Nations-Unies pour le Développement, le Rapport sur le Développement des Ressources humaines pour l'année 1992 et soutenir les efforts visant à renforcer l'assistance au secteur social et du développement accordé à l'Afrique au cours des années 1990 et au-delà.
- iii) - formuler des plans d'allègement de la dette susceptibles d'assurer l'accroissement des affectations budgétaires et une relance de la croissance économique en utilisant une partie de ces ressources pour la réalisation des programmes destinés aux enfants. "Le recyclage

de la dette" y compris les accords de crédits croisés destinés à être investis dans des programmes de développement social ont été utilisés sur une petite échelle avec des résultats positifs depuis le Sommet de l'Enfance et devraient à présent être examinés de manière plus approfondie par les débiteurs et les créditeurs.

- iv) - renforcer au niveau national, régional et local, les activités en matière de recherche, de technologie et d'adaptation susceptibles de contribuer aux programmes destinés aux enfants.

- v) - soutenir ces domaines catalytiques du développement social identifiés dans les programmes spécifiquement élaborés à cet effet.

Les participants ont noté avec intérêt les propositions du Président Robert MUGABE du Zimbabwe dans son discours d'ouverture, à savoir : annulation de la partie la plus importante de la dette extérieure ; la suppression des conditionnalités de la dette liée à des considérations politiques en ce qui concerne les enfants ; la suppression ou l'allègement des coûts du redressement dans le domaine des soins de santé primaire et de l'éducation de base ; l'augmentation de l'assistance aux enfants réfugiés aux orphelins de parents morts du SIDA.

V - OBJECTIFS ET CIBLES

Les programmes d'action nationaux contiennent une vaste gamme d'objectifs eu égard à la survie, au développement et à la protection de l'enfant, objectifs tirés de ceux adoptés lors du sommet mondial de l'enfance. Les pays d'Afrique s'engagent, à l'occasion de la présente conférence de Dakar, à atteindre, d'ici la fin de 1995, un certain nombre d'objectifs intermédiaires qui sont:

- * L'augmentation du taux moyen de vaccination en Afrique à 80% par rapport au taux actuel de 75 % réalisé grâce au programme universel de vaccination (PUV) contre la diphtérie, la coqueluche, le tétanos, poliomyélite et la tuberculose.
- * garantir un taux de vaccination de 90 % contre la rougeole qui est de loin la plus mortelle des maladies contre lesquelles il existe un vaccin et contre le tétanos en ce qui concerne les femmes en âge de procréer.
- * parvenir à un taux de 80 % pour ce qui est de l'utilisation de la thérapie de réhydratation orale aux fins d'éviter la déshydratation causée par la diarrhée.
- * éliminer virtuellement tous les troubles liés aux carences en iode;
- * éliminer virtuellement les cas d'avitaminose A et ses conséquences.
- * encourager l'allaitement maternel exclusif pendant quatre à six mois et poursuivre l'allaitement jusqu'à l'âge de deux ans ou plus tout en apportant une alimentation complémentaire à partir de quatre ou six mois.

Tous les objectifs précités sont de faible coût et de ce fait sont à la portée de presque tous les pays africains bénéficiant d'une aide extérieure modeste. La réalisation de ces objectifs

dépend tout d'abord d'un ferme engagement politique pris au niveau le plus élevé et d'une vaste mobilisation sociale au sein des familles et des communautés. Il est nécessaire de traduire les PAN en programme de mesures pratiques au niveau des districts, des villages ou des villes afin de garantir leur application à un niveau décentralisé.

Cinq des principaux objectifs nécessiteront dans la plupart des pays qu'une action soutenue soit menée pendant une plus longue période et qu'un plus grand nombre de ressources soient mobilisé en vue de parvenir à leur entière réalisation. En conséquence, ces objectifs visent l'an 2000 et constituent, entre autres, à :

- * assurer l'accès généralisé à l'éducation de base et garantir l'enseignement primaire à au moins 80 % des enfants en âge d'être scolarisés, en accordant une attention spéciale à la scolarisation des filles.
- * réduire de moitié la grave malnutrition protéino-énergétique et parvenir à la sécurité alimentaire des ménages.
- * parvenir à l'accès généralisé à des sources d'eau saines et à l'élimination à l'aide de procédés sûrs des matières fécales au sein des communautés urbaines et rurales.
- * réduire d'un tiers les taux de mortalité des nourissons et des enfants de moins de cinq ans.
- * réduire de moitié la mortalité maternelle.

Aux fins de parvenir à la réalisation de ces objectifs fondamentaux, il est nécessaire de mobiliser des ressources supplémentaires. A cet effet, les gouvernements africains et les gouvernements des pays donateurs s'engagent à déployer de nouveaux efforts. Tout retard accusé dans la réalisation de ces objectifs retarde d'autant la réalisation de nombreux autres avantages relatifs au bien-être et au développement de la

famille qui en dépendent, plus particulièrement l'amélioration du bien-être de la femme et de l'enfant, la réduction de la croissance démographique et l'adoption à un rythme accéléré de mesures visant à parvenir rapidement à un développement économique durable;

VI - MESURES DE SUIVI

Les participants à la Conférence de Dakar reconnaissent le besoin d'établir des mécanismes de suivi axés sur le renforcement des capacités et les mesures d'exécutions prises au niveau national, sous-régional, régional, continental et international dans le but de mettre en oeuvre les engagements de la conférence de Dakar. A cet effet, les participants demandent au Secrétaire Général de l'O.U.A. de jouer un rôle prépondérant dans la mise en oeuvre du consensus de Dakar et avec la collaboration de l'UNICEF, de la Commission Economique pour l'Afrique, de la Banque africaine de Développement et d'autres organisations appropriées, d'évaluer, de contrôler les actions entreprises aux niveaux national, sous-régional, régional et international dans le domaine du développement social et humain en Afrique et d'en faire régulièrement rapport à la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement de l'O.U.A.

A cet effet, nous demandons l'établissement d'un mécanisme continental de suivi sous les auspices de l'OUA et avec le soutien de l'UNICEF, de la CEA, de la BAD et de toutes les autres institutions des Nations-Unies. Ce mécanisme permettra de contrôler, suivre et évaluer la formulation et l'application globales des Programmes d'action nationaux et de soumettre des rapports d'activité à la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement de l'Organisation de l'Unité Africaine.

Nous demandons également au Secrétaire Général de l'OUA de soumettre le consensus de Dakar à l'approbation de la 29ème Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement et nous demandons, en outre au Secrétaire Général des Nations-Unies de préparer un rapport sur le suivi de la Conférence qui sera

inclus dans son rapport à l'Assemblée Générale sur le suivi du Sommet mondial sur l'Enfance.

VII - ENGAGEMENT

L'amélioration de la situation des enfants africains requiert une action politique au plus haut niveau tant sur le continent africain qu'au sein de la Communauté internationale; Nous sommes résolus à entreprendre cette action. La Conférence de Dakar a créé une nouvelle occasion et suscité un nouvel engagement eu égard à la construction de l'avenir de chaque pays sur la base des PAN en faveur des enfants. Nous reconnaissons le besoin vital de reconstruire les fondations humaines de l'Afrique pour fournir une base au développement économique et social du 21ème siècle. Nous quittons DAKAR en exhortant les individus, les gouvernements, les organisations et les collectivités d'Afrique et du monde à relever ce défi et à aider l'Afrique à satisfaire les besoins de ses enfants et partant, à garantir un avenir meilleur aux enfants africains au cours de ce siècle et pour les siècles à venir.

25 NOVEMBRE 1992